

COUR D'APPEL DE CHAMBERY
JUGE DE L'EXECUTION
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CHAMBERY

TRIBUNAL JUDICIAIRE

Affaire

19 MAI 2026

© AVOVENTES.FR

CHAMBERY

DIRE D'ADDITION AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHAMBERY, service des saisies immobilières,

Devant Nous, greffier,

A comparu : Maître Michel SAILLET, Avocat associé membre de la SCP SAILLET & BOZON, Société d'Avocats au Barreau de CHAMBERY, dont le siège social est situé 1 rue Général Ferrié 73000 CHAMBERY, constitué pour la société EOS FRANCE *es qualités* de mandataire recouvreur du fonds commun de titrisation CREDINVEST, Compartiment CREDINVEST 2 représenté par la société de gestion EUROTITRISATION, venant aux droits du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT, lequel vient aux droits du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE,

Lequel précise que, contrairement à ce qui est indiqué dans le Cahier des Conditions de Vente, le dossier de diagnostics techniques immobiliers joint audit Cahier des Conditions de Vente n'est pas limité à :

1. Un diagnostic de performance énergétique.
2. Un état des risques et pollutions
3. Une attestation de surface habitable de l'appartement de type T2

Mais comporte pour chaque partie de l'immeuble, c'est-à-dire la maison d'habitation de type T3, l'appartement de type T2 et l'appartement de type T3, un diagnostic de performance énergétique, un état des risques et pollutions et une attestation de surface habitable

Michel SAILLET
AVOCAT

Fait à CHAMBERY, le 19 mai 2026

Le greffier,

MICHEL
SAILLET
AVOCATS
1 RUE GÉNÉRAL FERRIÉ
TÉL : 04 79 60 67 08

&
FRÉDÉRIC
BOZON
ASSOCIÉS
73000 CHAMBERY
FAX : 04 79 60 67 11

